

## **AESH SEPTEMBRE 2021**

**NOUVELLE GRILLE INDICIAIRE ...**

**ENQUÊTE AESH : les résultats**

**CONGÉ MATERNITÉ AESH**

 Rejoignez-nous !

facebook

**SE UNSA OISE**

Maison des Syndicats  
Rue JB Baillière - BP 20531 - 60005 BEAUVAIS CEDEX  
Tél. 03 44 48 31 29— [60@se-unsa.org](mailto:60@se-unsa.org) <http://sections.se-unsa.org/60/>

## Le mot de la secrétaire ...

### Nouvelle rentrée, nouveau protocole sanitaire...

Depuis 18 mois, chaque personnel, par son professionnalisme et son engagement, a permis au système éducatif d'assurer sa mission de service public.

Oui, TOUS !

Pourtant, les élèves en situation de handicap et les dispositifs inclusifs et les personnel AESH ont trop souvent été oubliés dans la Foire aux questions nationale.

L'école inclusive et plus particulièrement les AESH comme les enseignants ont été les grands oubliés.

Pour le SE-Unsa, il est temps de reconnaître la place de chaque personnel au sein du système éducatif et de n'oublier aucune catégorie de personnels.

Malgré tout, au SE-Unsa nous nous refusons de crier au loup par pure posture. Cette rentrée compliquée se fera, sera réussie grâce à l'engagement de toutes et tous.

En attente du premier épisode de la saison 3 de la saga Star FAQ-Covid, nous pouvons vous assurer que le SE-Unsa 60, sera présent à vos côtés, pour vous aider, vous conseiller, vous soutenir tout au long de cette nouvelle année scolaire !

**Quoi qu'il en soit, belle année scolaire à vous !**

*Nathalie PUISSANT, Secrétaire départementale du SE-Unsa*



## SE-Unsa Oise, une équipe à votre écoute

### Comment nous contacter ?

**60@se-unsa.org** ou par téléphone au **03 44 48 31 29**

**Nathalie Puissant** **Secrétaire départementale**, coordonnatrice de tous les dossiers carrière, postes, CHSCT, AESH, commission de réforme, communication

### **Secteur école**

**Pauline Pelegris** **Secrétaire Jeunes enseignants / Communication** , *BD Compiègne*

**Paula Boulenger** **Ecole/trésorerie** , *ZIL Saint Just en Chaussée*

**Sophie Croison** **Ecole/AESH** , *ZIL Compiègne*

**David Hamery** **CHSCT / Retraite**, *BD Compiègne*

**Héloïse Tanné** **Ecole**, *PE Maternelle Clermont*

**Hélène LERZY** **Ecole**, *Directrice Maternelle Chaumont en Vexin*

### **Secteur second degré**

**Dominique Paul-Camus** **secrétaire second degré Secrétaire 2nd degré**, *PLP Méru*

**Amar Mohammedi** **secteur collège/ lycée**, *PLP*

### **SECTION SE-Unsa Académique** : **ac-amiens@se-unsa.org**

**Xavier Leneuve** **Secrétaire Académique**, Responsable académique AESH, PLP Laon **06 75 23 65 17**



## Congé maternité des AESH : fin de la condition d'ancienneté

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les AESH ne sont plus soumises à la condition d'ancienneté de 6 mois pour garder leur salaire complet durant leur congé maternité. après consultation des personnels AESH.



### Durée du congé

Sa durée est de 16 semaines pour les premier et deuxième enfants, 26 semaines pour le troisième. Attention, si vous ne déclarez pas votre grossesse, ce congé sera ramené à 8 semaines, dont 6 au minimum après votre accouchement. Vous pouvez demander un report d'une fraction de votre congé prénatal sur la période postnatale avec une justification médicale. Ce report est accordé de droit dans une limite de 3 semaines. Il n'est pas accordé en cas de grossesse multiple.

### Rémunération

Vous percevez votre salaire complet pendant la durée de votre congé maternité et non plus les indemnités journalières de la Sécurité Sociale qui étaient bien inférieures.

Si au terme de votre contrat, le poste occupé est toujours disponible, un avenant doit être proposé. Ainsi, le congé maternité rémunéré intégralement se poursuivra.

### Comment faire ma demande ?

Depuis le 1er juillet 2021, une simple demande suffit pour obtenir un congé maternité. Pour cela, il vous suffit de transmettre un certificat médical de grossesse au chef de service, sans aucun délai.



*Attention à ne pas confondre congé maternité et déclaration de grossesse : en tant qu'AESH, vous n'avez pas l'obligation de déclarer votre grossesse avant votre congé maternité.*

>>N'hésitez pas à contacter votre section SE-Unsa départementale OISE ou académique pour vous aider dans vos démarches



Rejoignez-nous  
adhérez au SE-Unsa

Adhérer  
dès maintenant  
[www.se-unsas.org/adh/](http://www.se-unsas.org/adh/)



### SOUTENIR NOTRE ACTION SYNDICALE EN ADHERANT

L'action syndicale ne peut exister sans la force du collectif.

Notre organisation syndicale ne peut fonctionner qu'avec les moyens financiers de ses adhérents : la cotisation syndicale est un crédit d'impôt à 66%. 50€ de cotisation annuelle, qui ne coûtent au final que 17€ après crédit d'impôt...même pour les non imposables.

*RDV sur notre site internet rubrique [Adhérer au SE-UNSA](#)*



adhérents du SE-Unsa

L'espace adhérent : <https://monespace.se-unsas.org/>

Des guides, des fiches utiles et depuis septembre 2019, le comité d'entreprise adhérents. Sélectionnez la rubrique qui vous concerne, en particulier « Je suis » AESH, etc... ou mes droits, ma carrière, ...

Pas de comité d'entreprise ?  
Le SE-Unsa  
vous l'offre





# MA REMUNERATION

## NOUVELLE GRILLE INDICIAIRE ... DES MESURES ENFIN ACTÉES

Le SE-Unsa a obtenu en juillet des avancées concrètes pour l'avenir des AESH-APSH. Nous accompagnerons chacune et chacun d'entre vous pour pouvoir bénéficier de ces nouveaux droits et nous poursuivrons avec détermination notre action pour d'autres progrès concernant notamment le temps et les conditions de travail.

### Des avancées arrachées dans la dernière ligne droite

Après plus d'un an d'échanges, voici les propositions concrètes obtenues au mois de juin 2021. En bref : la grille améliorée avec des paliers automatiques tous les 3 ans, un classement dans cette grille selon 3 paliers avec une reprise complète de l'ancienneté pour les CDI et une application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### La nouvelle grille indiciaire :

	Indices majorés	Durée en années	Net annuel Temps plein	Net mensuel Temps plein	Net Mensuel 62%
1 <sup>er</sup> palier	335	3	15232,45	1269,37	787,01
2 <sup>e</sup> palier	345	3	15687,15	1307,26	810,50
3 <sup>e</sup> palier	355	3	16141,85	1345,15	834,00
4 <sup>e</sup> palier	365	3	16596,55	1383,05	857,49
5 <sup>e</sup> palier	375	3	17051,25	1420,94	880,98
6 <sup>e</sup> palier	385	3	17505,95	1458,83	904,47
7 <sup>e</sup> palier	395	3	17960,65	1496,72	927,97
8 <sup>e</sup> palier	405	3	18415,35	1534,61	951,46
9 <sup>e</sup> palier	415	3	18870,05	1572,50	974,95
10 <sup>e</sup> palier	425	3	19324,75	1610,40	998,45
11 <sup>e</sup> palier	435	-	19779,45	1648,29	1021,94



Militante  
Secteur  
Ecole  
AESH  
Oise

Et moi

AESH



Mon guide

Une clause garantit que la rémunération ne pourra être inférieure au Smic.

### Les trois paliers de repositionnement

1<sup>er</sup> CDD : indice majoré 335

2<sup>nd</sup> CDD : indice majoré 345

CDI : indice majoré 355 (ou indices suivants selon l'ancienneté en CDI)

Lors du reclassement, l'ancienneté du contrat détenu sera conservée.

**Exemple :** une AESH en CDD depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 sera reclassée au 1<sup>er</sup> échelon avec 2 ans d'ancienneté : elle passera donc au 2<sup>e</sup> échelon au 1<sup>er</sup> septembre 2022.



**Les personnels qui seraient rémunérés à un indice supérieur à celui prévu par la grille conserveront à titre individuel leur indice jusqu'à ce qu'ils soient avancés à un échelon avec un indice supérieur.**

La reprise d'ancienneté prendra en compte tous les contrats d'AESH-APSH sauf les CUI ou PEC ou AED avec missions d'accompagnement malgré les demandes du SE-Unsa. C'est un choix budgétaire injuste, notamment pour les personnels qui exerçaient avant la création du contrat AESH



**Certes l'augmentation du budget réservée pour la mise en œuvre de cette nouvelle grille est encourageante mais pour le SE-Unsa les rémunérations prévues par cette grille demeurent trop faibles.**

L'objectif d'une rémunération reconnaissant la professionnalité des AESH-APSH et leur permettant de vivre dignement de l'exercice de leur métier n'est pas encore atteint. Le SE-Unsa est déterminé à poursuivre son action en portant ses revendications de rémunérations et de conditions de travail avec les personnels.

**Après la publication officielle des textes, le SE-Unsa accompagnera les personnels concernés pour l'estimation des gains individuels et les projections pour leurs changements d'échelon.**

## Enquête AESH « vos conditions de travail », les résultats :

L'école inclusive représente aujourd'hui un défi éducatif majeur. À travers l'enquête AESH, vos conditions de travail, le SE-Unsa a souhaité réaliser un état des lieux sur la perception des AESH de leur exercice du métier d'accompagnant. Cette enquête permet de mettre en avant certains enseignements dont les deux plus significatifs sont la rémunération insuffisante et l'évolution du nombre d'élèves à accompagner et du nombre d'établissements d'intervention par AESH.



L'École Inclusive n'est pas seulement la problématique du ou des enseignants spécialisés mais c'est bien celle de toutes et tous, collectivement et individuellement.

« Chaque élève, de la maternelle au lycée, doit recevoir les aides nécessaires pour surmonter ses difficultés », c'est dans cette dynamique inclusive que le SE-Unsa avait déjà inscrit son projet syndical en 2017 et continuera à s'y engager lors de cette rentrée 2021.

Si le SE-Unsa revendique que chaque élève puisse bénéficier de réponses appropriées pour répondre à des besoins repérés, il s'attache aussi à ce que chaque enseignant puisse être accompagné dans le cadre de situations urgentes mais aussi être formé tout au long de sa carrière pour accueillir de la manière la plus optimale les élèves à besoins éducatifs particuliers.

### Les outils conseillés par le SE-Unsa :

- <http://onaya.eklablog.com/cahier-de-bord-aesh-2021-2022-a196322648>
- <https://www.enfant-different.org/scolarité/trousse-outils-pour-les-avs-aesh>

L'info  
+ aux  
adhérents

**Vous êtes syndiqué.e, demandez le Guide AESH du SE-Unsa (contrat, obligations, carrière, action sociale, droits syndicaux...)**

**Vous n'êtes pas encore syndiqué.e, il n'est pas trop tard, rejoignez notre réseau au plus vite pour un accompagnement utile et personnalisé dans toutes vos démarches et pour rester informé.e des actions et des actualités syndicales.**



*Vous souhaitez recevoir nos publications spécifiques, poser des questions, demander des informations, signaler des difficultés, un problème, n'hésitez pas à contacter vos représentants locaux SE-Unsa à l'adresse suivante : [60@se-uns.org](mailto:60@se-uns.org)*

**ou par téléphone au 03 44 48 31 29**



## Gestion départementale des AESH

### La chaîne hiérarchique

PIAL, DSDEN, lycée employeur, Rectorat, établissement mutualisateur pour la paye... les AESH ont de quoi se perdre dans ce dédale administratif.

	AESH T2	AESH HT2
Responsable hiérarchique	Employeur DSDEN	Employeur Lycée Paul Langevin
Responsable fonctionnel : PIAL	Pilote du PIAL Le chef d'établissement ou l'IEN Le coordonnateur du PIAL Directeur d'école	
Responsable pédagogique	Enseignant	
Autorité organisationnelle	Pôle SEI	

et moi...  
**AESH**

### le SEI et le lycée Paul Langevin à Beauvais

- [Le SEI](#)

Chaque AESH peut contacter le SEI pour des questions pratiques pour les affectations, des aides humaines, de formation ou encore pour des renseignements sur la gestion administrative et financière.

**Chef de bureau :** Mme DESPRINGALLE mail : [sei60@ac-amiens.fr](mailto:sei60@ac-amiens.fr) tel. : 03 44 06 45 92  
(tous les jours sauf mercredi matin)

⇒ [Dossier AESH](#) :

#### Gestionnaire 1

Mme CAULLERY tél. : 03 44 06 45 01 (tous les jours sauf le Jeudi matin et le Vendredi après-midi)

#### Gestionnaire 2

Mme Claire FECCHIO tél. : 03 44 06 45 63

#### Gestionnaire 3

Mme Christine CARRIER tél. : 03 44 06 45 63

#### Gestionnaire 4

Mme Aline TANNEAU tél. : 03 44 06 45 01

⇒ [Gestion Administrative et Financière](#) Téléphone : 03 44 06 45 95

#### Gestionnaire 5

Mme GUIHAIRE Maryse courriel : [ce.dgp60-03-05@ac-amiens.fr](mailto:ce.dgp60-03-05@ac-amiens.fr)

#### Gestionnaire 6

Mme MATZEN Valérie courriel : [ce.dgp60-03-06@ac-amiens.fr](mailto:ce.dgp60-03-06@ac-amiens.fr)

- [Lycée modérateur Paul Langevin](#) : vous pouvez joindre les services par mail à [mutualisation.langevin@ac-amiens.fr](mailto:mutualisation.langevin@ac-amiens.fr)

Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur [se-unsa.org](http://se-unsa.org)



# Adhérez au SE-Unsa.....



**2021-2022**

**A**dhérez et profitez dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien via nos équipes de proximité ;
- ▶ de notre communication électronique ;
- ▶ de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Nouvel adhérent     Renouvellement

Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Née le : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_                      Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mél personnelle : \_\_\_\_\_

Département de rattachement : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**JE SUIS**

Retraitée     Instit     PE     Certifiée     CPE     PLP     PEPs     Agrégée

Bi-admissible     AE     PECC     CE d'EPS     PsyEN (option.....)

Contractuelle :  enseignante,  CPE,  PsyEN (option.....)

en CDD     en CDI

**Ma discipline 2<sup>d</sup> degré :** .....

**Fonctions particulières** (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) : .....

Échelon : .....     Classe normale     Hors-classe     Classe exceptionnelle

**JE SUIS**

AESH     AED

Temps complet     Temps partiel : ..... %     CLM CLD

Disponibilité     Congé parental     Congé de formation

**Montant de la cotisation :**

.....

Mode de paiement :  Chèque     Prélèvements fractionnés automatiques (\*) :

Première demande

Renouvellement

**J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa**

*La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant total de 36 € annuel.*

Date : .....    Signature : .....

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Unsa Éducation et de l'Unsa. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à [dpo@se-unsa.org](mailto:dpo@se-unsa.org)

À retourner à :

**SE-Unsa**  
**Maison des Syndicats**  
**28 rue JB Baillière BP 20531**  
**60 005 BEAUVAIS CEDEX**

(\*) document à remplir ou verso

